P R O J U S T I T I A

26/9/96

1e suite au
V N° : 114226/96
Not. N° :
37.66.114226/96.

Ce jourd'hui vingt-six septembre
mil neuf cent nonante-six , à 14.00 *heures;*

Nous soussigné(s) V OPJ/APR,
T 1Mdl et
G 1Mdl

de gendarmerie,

en résidence à BRUXELLES, *en tenue civile,*

portons les éléments suivants à la connaissance de Mr. le Procureur du Roi à BRUXELLES.

Nos services ont été contactés par une personne qui, à la condition sine qua non de pouvoir garder l'anonymat, souhaiterait apporter son aide à la justice en révélant avec qui et dans quelles circonstances elle avait connu Jean-Michel NIHOUL.

Dans le courant des années 84/85 une radio libre nommée "RADIO ACTIVITE" avait pour "animateur-président" le nommé Didier JONART, beau-fils de Léon DEFOSSET. Jean-Michel NIHOUL et son épouse en étaient cependant les véritables moteurs.
Cette radio libre était considérée comme celle de feu Léon DEFOSSET, appartenant au F.D.F. Le siège "RADIO ACTIVITE" était situé sur le territoire de la commune d'ETTERBEEK, rue des Champs.
Les activités de cette radio libre attiraient à la fois beaucoup de jeunes, d'artistes et de chanteurs débutants, mais aussi des hommes politiques.

C'est ainsi que NIHOUL s'est tissé un réseau de relations diverses dont faisait partie Léon DEFOSSET, à l'époque bourgmestre d'ETTERBEEK. Des jeunes, mineur(e)s d'âge aimaient se retrouver entourés de personalités et de vedettes.

Devant le succès que rencontrait "RADIO ACTIVITE", Jean-Michel NIHOUL et son "staff" ont organisé des soirées dansantes pour jeunes dans la salle communale "DE GERLACHE" à ETTERBEEK, pour ensuite en organiser au château de FAULX-LEZ-TOMBES en région namuroise. Ce château aurait appartenu à l'administration communale d'ETTERBEEK. D'autres "petites fêtes" auraient été organisées dans une propriété de DEFOSSET dans l'avenue Nouvelle à ETTERBEEK, ou encore dans le club privé "DOLORES", également à ETTERBEEK.

Ces soirées ont vite dégénéré en "partouzes" où les organisateurs (NIHOUL et son entourage) ne se souciaient guère de l'âge des participants. Le recrutement se faisait, l'alcool aidant, lors de ces fameuses soirées de "RADIO ACTIVITE". C'est ainsi que notre source a été ammenée à comprendre que ces soirées se prolongeaient, inmanquablement, en "partouzes" réservées au gratin de "RADIO ACTIVITE" et de ses privilégiés. Le Ministre Paul VAN DE BOEYNANTS et le bourgmestre de ST-JOSSEN-TEN-NOODE auraient également participé à ces partouzes. Le bourgmestre Léon DEFOSSET, Chef de la police locale, donnait ses instructions pour que les patrouilles couvrent les lieux des "festivités".

Jean-Michel NIHOUL s'était donc entouré de suffisamment de personnalités faisant ainsi croire qu'il jouissait de protections.

Notre source est en possession d'une série de noms et de prénoms de mineur(e)s de l'époque, qu'il est d'accord de livrer à condition que son anonymat soit respecté. Nous nous sommes engagés en ce sens.

DONT ACTE